

Être né en France d'un parent immigré

Catherine Borrel et Bertrand Lhommeau,
cellule Statistiques et Études sur l'immigration, Insee

En 2008, 3,1 millions de personnes âgées de 18 à 50 ans, nées en France métropolitaine, sont enfants d'immigrés. La moitié d'entre elles ont moins de 30 ans. 50 % ont deux parents immigrés, 20 % sont descendants d'immigrés uniquement par leur mère et 30 % uniquement par leur père.

La moitié des descendants directs ont un parent immigré né en Europe et quatre sur dix sur le continent africain, essentiellement au Maghreb. Les descendants les plus jeunes ont des parents d'origines plus variées et plus lointaines. Les enfants d'immigrés de 18 à 30 ans ont une fois sur deux une ascendance africaine. La répartition régionale des descendants s'écarte peu de celle des immigrés. Ainsi, un tiers des descendants âgés de 18 à 50 ans sont franciliens.

Près du quart des descendants ayant la nationalité française ont au moins une autre nationalité.

Pour la grande majorité des descendants, la langue française a été transmise dans leur enfance par au moins un de leurs parents. À la génération suivante, les descendants devenus eux-mêmes parents parlent français avec leurs enfants vivant en France, dans 99 % des cas.

En 2008, 3,1 millions de personnes nées en France métropolitaine entre 1958 et 1990 (*sources*) ont au moins un parent immigré (*définitions*). 12 % des 18-50 ans résidant en France sont des descendants directs d'immigrés (*définitions*). Femmes et hommes se répartissent à égalité. Pour la moitié d'entre eux, leurs deux parents sont immigrés, et dans neuf cas sur dix, ils sont originaires du même pays (*définitions*).

Les descendants directs d'immigrés : une population jeune

Les descendants directs d'immigrés sont proportionnellement plus nombreux parmi les plus jeunes adultes que parmi leurs aînés

(*graphique 1*). 17 % des 18-20 ans résidant en France ont au moins un ascendant immigré. Au-delà de la quarantaine, cette part est deux fois plus faible.

La population des descendants directs d'immigrés est plus jeune que l'ensemble de la population résidant en France : parmi les 18-50 ans, la moitié des descendants d'immigrés sont âgés au plus de 30 ans, contre quatre sur dix pour l'ensemble des 18-50 ans.

Les descendants les plus âgés sont majoritairement issus d'une immigration européenne

En 2008, la moitié des descendants âgés de 18 à 50 ans, soit 1,5 million, sont enfants d'immigrés venus d'Europe (*graphique 2*). Issus d'une immigration ancienne, ils sont plus âgés : les trois quarts des descendants de 46 à 50 ans ont des parents d'origine européenne, contre trois sur dix parmi les 18-20 ans.

Un quart de l'ensemble des descendants est issu de l'immigration ancienne d'Italie et d'Espagne. Parmi les plus jeunes descendants, les lignées italiennes et espagnoles sont en revanche très peu présentes (*graphique 3*). La descendance d'origine portugaise est négligeable pour les naissances antérieures au milieu des années soixante. Elle a une importance plus grande parmi les descendants trentenaires en 2008. Cette vague migratoire a toutefois été très concentrée dans le temps : la part de ses descendants décroît parmi les plus jeunes.

9 % des descendants ont un parent venu d'un autre pays de l'actuelle Union européenne, principalement la Pologne puis l'Allemagne. Ces descendants d'immigrés représentent 15 % des descendants plus âgés, mais seulement 5 % des jeunes adultes. Les nouveaux flux migratoires en provenance de l'Est de l'Europe sont trop récents pour avoir une incidence notable sur les descendants de 18 ans et plus.

Des origines au-delà de l'Europe pour les parents des jeunes descendants

1,3 million des descendants âgés de 18 à 50 ans (quatre sur dix) ont au moins un père ou une mère originaire d'Algérie (20 %), du Maroc

ou de Tunisie (15 %) et, plus récemment, d'Afrique subsaharienne (4 %). 60 % des descendants d'Afrique subsaharienne ont moins de 26 ans. Pris dans leur ensemble, plus de la moitié des descendants de moins de 30 ans ont un parent venu du continent africain. Dans les dernières décennies, l'horizon des origines des migrants s'ouvre au-delà de l'Europe et de l'Afrique. Parmi les descendants âgés de 18 à 20 ans, 18 % ont un parent venu d'Asie, du Moyen-Orient ou d'Amérique. Pour les 18-50 ans, ils ne sont que 8 %. Pour 2 %, leurs parents sont originaires de Turquie, pour 4 % du reste de l'Asie, essentiellement du Cambodge, du Laos ou du Vietnam, dont la migration a été concentrée entre le milieu des années 1970 et le début des années 1980. Les enfants des immigrés venus d'Asie, du Moyen-Orient ou d'Amérique forment une population très jeune, dont 60 % sont âgés de moins de 26 ans.

Pour la moitié des descendants, seul un parent est immigré

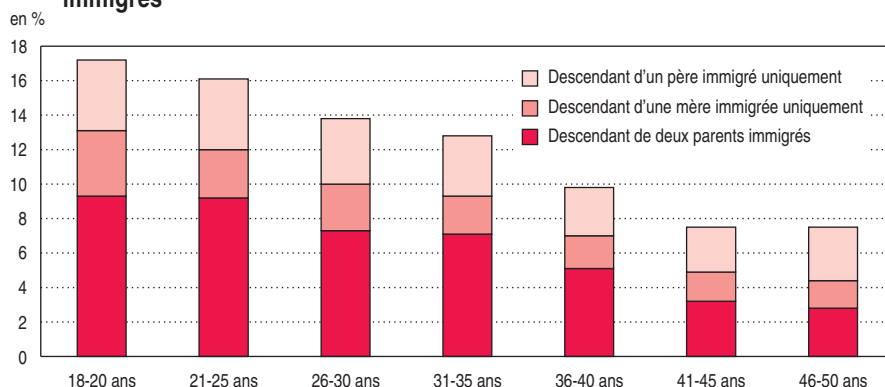
La moitié des descendants d'immigrés ont aussi un parent qui n'est pas immigré (*définitions*) : 20 % sont descendants d'immigrés uniquement par leur mère et 30 % uniquement par leur père. Dans neuf cas sur dix, l'autre parent est né en France. Une fois sur dix, l'autre parent est né Français à l'étranger. C'est essentiellement au-delà de 40 ans, que les descendants d'un seul parent immigré sont majoritaires (six fois sur dix). Dans la plupart des cas, seul le père est immigré. En deçà de 40 ans, les enfants d'un père immigré et d'une mère qui ne l'est pas deviennent moins nombreux. En effet, les flux d'immigration se sont féminisés avec la fin de l'immigration de main-d'œuvre depuis 1974. La mixité des origines des parents (*définitions*) dépend de la vague d'immigration dont ils sont issus. 90 % des descendants d'immigrés originaires de l'actuelle Union européenne (hors Espagne, Italie et Portugal) ont un seul parent immigré (*graphique 2*). Parmi les descendants d'immigrés originaires d'Espagne ou d'Italie, cette proportion s'élève à deux tiers ; et elle est d'un tiers pour les descendants d'immigrés

d'origine portugaise. Parmi les descendants issus de migrations plus récentes, la part des ascendances mixtes est souvent plus faible : 30 % des enfants d'immigrés d'Afrique (y compris du Maghreb) ont aussi un parent non immigré, et seulement 10 % de ceux d'un parent né en Turquie.

Un tiers des descendants d'immigrés vivent en Île-de-France

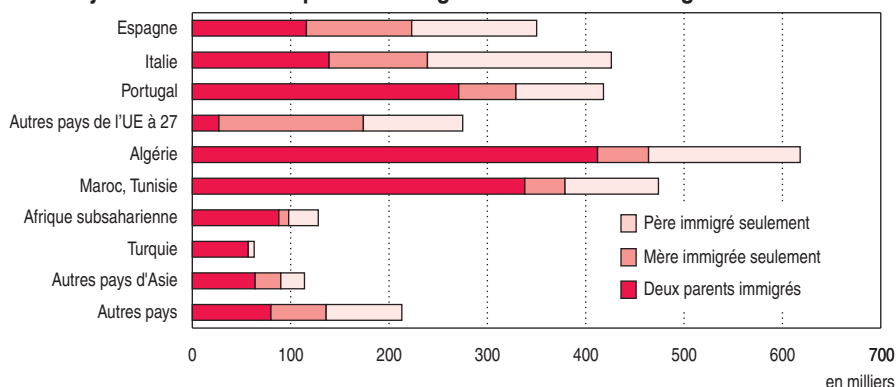
La répartition régionale des descendants d'immigrés est proche de celle des immigrés. 32 % des descendants directs d'immigrés, âgés de 18 à 50 ans, sont franciliens, contre 42 % des immigrés de 18 à 60 ans arrivés en France depuis plus

① Part des descendants directs d'immigrés selon l'âge et le nombre d'ascendants immigrés



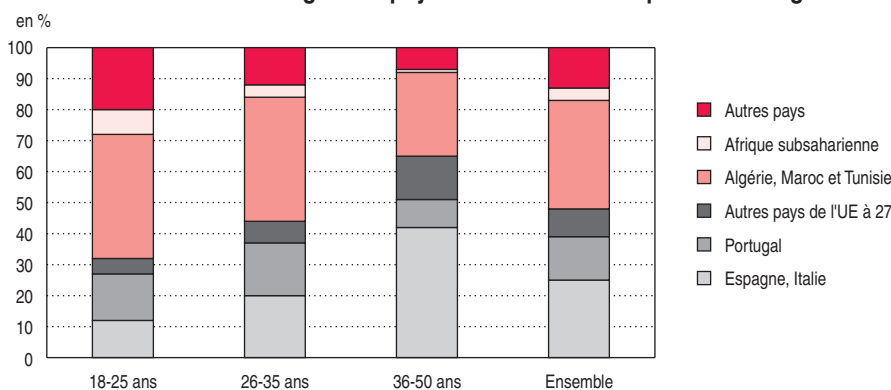
Champ : adultes nés entre 1958 et 1990, vivant en ménage ordinaire en France métropolitaine.
Lecture : 17 % des adultes âgés de 18 à 20 ans sont descendants directs d'immigrés. 9 % ont deux parents immigrés.
Source : Ined et Insee, enquête Trajectoires et Origines 2008.

② Pays de naissance des parents immigrés des descendants âgés de 18 à 50 ans*



* Pays du parent immigré, celui du père s'il diffère de celui de la mère.
Champ : adultes nés en France d'au moins un parent immigré entre 1958 et 1990, vivant en ménage ordinaire.
Lecture : 617 000 descendants ont une origine algérienne, dont 411 000 ont deux parents immigrés, 52 000 ont leur seule mère immigrée et 154 000 ont seulement leur père immigré.
Source : Ined et Insee, enquête Trajectoires et Origines 2008.

③ Descendants selon l'âge et le pays de naissance des parents immigrés*



* Pays du parent immigré, celui du père s'il diffère de celui de la mère.
Champ : adultes nés en France d'au moins un parent immigré, âgés de 18 à 50 ans, vivant en ménage ordinaire.
Lecture : 12 % des descendants âgés de 18 à 25 ans ont au moins un parent immigré d'origine italienne ou espagnole.
Source : Ined et Insee, enquête Trajectoires et Origines 2008.

de quinze ans et 21 % de l'ensemble des 18-50 ans (*tableau*). Cette répartition se rapproche plus de celle de la population française pour les descendants dont un des deux parents est né en France.

En Île-de-France, les jeunes descendants d'immigrés sont proportionnellement beaucoup plus nombreux que leurs aînés. Ainsi, 37 % des franciliens âgés de 18 à 20 ans sont descendants d'immigrés, contre 8 % des 41-50 ans. Le Nord-Pas-de-Calais est la seule région où la part des descendants parmi les plus jeunes (7 %) est légèrement inférieure à celle parmi les plus âgés (8 %).

Les flux migratoires les plus récents sont davantage concentrés sur l'Île-de-France : les deux tiers des descendants d'Afrique subsaharienne sont franciliens. Cette concentration reproduit fidèlement celle des immigrés de même origine. Cependant, bien que très récente, la migration d'origine turque apparaît spécifique : seul un cinquième des descendants vit en région parisienne. Ils sont davantage présents dans les régions frontalières de l'Est de la France : un cinquième en Alsace, en Lorraine et en Franche-Comté et un tiers en Rhône-Alpes et en Auvergne. Pour les migrations plus anciennes venues de l'Europe du Sud, les descendants sont installés majoritairement dans les régions proches du pays d'origine de leurs parents : 58 % des descendants d'Italiens et d'Espagnols vivent ainsi dans le Sud de la France.

Naître ou devenir Français

5 % des descendants de deux parents immigrés n'ont pas la nationalité française. 25 % d'entre eux ont fait une demande de nationalité (en cours pour 22 %, refusée pour 3 %) et 35 % n'en ont pas fait, mais ont l'intention de la faire.

Ainsi, seuls 2 % des descendants de deux parents immigrés n'ont pas la nationalité française et ne souhaitent pas la demander. 10 % de ceux qui ont la nationalité française déclarent l'avoir obtenue par naturalisation, 10 % par déclaration (ou par réintégration). Dans l'enquête, 80 % se déclarent donc Français de naissance. Cette proportion peut apparaître un peu élevée au regard de la législation, mais il faut avoir à l'esprit que celle-ci a changé au cours des dernières décennies, ce qui ne facilite pas la connaissance du droit par les descendants eux-mêmes et peut donc entraîner des réponses erronées lors de l'enquête statistique (*encadré 2*).

Quant aux descendants d'un seul parent immigré, la quasi-totalité s'est déclarée, dans l'enquête, Français de naissance, ce qui apparaît logique compte tenu de la législation.

Un quart des descendants ayant la nationalité française ont au moins une autre nationalité. La binationalité est rare aux âges élevés (6 %), mais elle croît fortement parmi les plus jeunes générations (30 %). Un tiers des descendants de deux parents immigrés ont une double nationalité. Quand un seul des parents est immigré, la double nationalité est plus fréquente si c'est le père qui est né à l'étranger.

La moitié des descendants de parents d'origine turque cumulent deux nationalités. C'est également le cas de 40 % des descendants de deux parents immigrés d'Afrique du Nord ou du Portugal. En revanche, seulement 10 % des descendants d'immigrés d'Afrique subsaharienne ou d'Asie (hors Turquie) ont la double nationalité. Cela peut traduire la non-reconnaissance de la double nationalité pour les ressortissants de certains pays, comme c'est le cas pour ceux de la

République démocratique du Congo ou du Vietnam, par exemple.

Le français en héritage

Pour 90 % des descendants directs d'immigrés, la langue française a été transmise dans leur enfance par au moins un de leurs parents. Lorsqu'un des deux parents n'est pas immigré, la transmission du français à l'enfance est quasi-systématique, et c'est même la seule langue transmise dans 65 % des cas. Lorsqu'ils ont deux parents immigrés, 82 % apprennent le français de leurs parents pendant l'enfance, dont 16 % de façon exclusive. Ce sont les descendants de deux parents turcs ou asiatiques qui reçoivent le moins souvent la langue française de leurs parents (respectivement 54 % et 66 %). En revanche, les descendants de deux parents d'Afrique subsaharienne, et particulièrement d'Afrique centrale et du Golfe de Guinée se distinguent : le français leur est transmis de façon exclusive dans 60 % des cas.

À la génération suivante, 99 % des descendants, eux-mêmes parents, utilisent le français avec leurs enfants vivant en France : c'est même la seule langue d'usage dans 75 % des cas. Quand les descendants d'immigrés ont eu deux parents immigrés, le français est la seule langue utilisée avec leurs enfants dans 62 % des cas.

La singularité de l'héritage linguistique des descendants de deux parents d'origine asiatique (y compris turque) s'atténue fortement à la génération suivante : neuf sur dix parlent français avec leurs enfants vivant en France. C'est même la seule langue d'usage pour 20 % des descendants d'origine turque et pour 40 % des descendants d'origine asiatique.

Répartition régionale des descendants d'immigrés selon l'origine (en %)

Pays d'origine des parents	Espagne, Italie	Portugal	UE à 27	Algérie	Maroc, Tunisie	Afrique subsaharienne	Turquie	Asie	Autres	Descendants d'un ou de deux parent(s) immigré(s)	Descendants de deux parents immigrés	Immigrés 18-60 ans, depuis plus de 15 ans en France	Ensemble 18-50 ans
Île-de-France	16	36	27	33	40	65	21	55	43	32	37	42	21
Rhône-Alpes, Auvergne Paca,	21	16	8	19	13	6	34	10	12	16	16	13	12
Languedoc-Roussillon	24	3	9	14	16	6	3	6	11	14	13	13	12
Autres régions	39	45	56	34	31	23	42	29	34	38	34	32	55
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Champ : descendants de parents immigrés, âgés de 18 à 50 ans, vivant en ménage ordinaire en France métropolitaine ; et immigrés âgés de 18 à 60 ans arrivés en France depuis plus de 15 ans.

Lecture : 16 % des descendants d'au moins un parent d'origine espagnole ou italienne habitent en Île-de-France.

Source : Ined et Insee, enquête Trajectoires et Origines 2008.

Encadré 1

Le nombre de descendants d'immigrés augmente-t-il ?

L'immigration en France est un phénomène ancien. Au début du xx^e siècle, 1 million d'immigrés résident en France métropolitaine ; en 1954, ils sont 2,3 millions et 4,2 millions en 1990. Après une stabilisation dans les années 1990, la population des immigrés progresse de nouveau : en 2008, 5 millions d'immigrés vivent dans un ménage ordinaire en France métropolitaine, soit 8 % de la population, contre 7 % en 1990. Parmi eux, 2,7 millions d'immigrés ont entre 18 et 50 ans (soit 10 % de la population).

En 2008, les enfants des immigrés, c'est-à-dire les descendants directs d'un ou de deux immigré(s) sont 6,5 millions, soit 11 % de la population et 3 millions d'entre eux ont leurs deux parents immigrés. Cette estimation provient de trois

sources : l'enquête Trajectoires et Origines (TeO) fournit des informations sur les 18-50 ans (*sources*) ; elle est complétée par le Recensement de la population pour les mineurs et par l'enquête Emploi pour les plus de 50 ans.

Selon les recensements, la part des immigrés dans la population française a progressé et la part des mineurs vivant avec au moins un parent immigré a augmenté au cours des décennies récentes. La part des adultes descendants d'immigrés progresse donc vraisemblablement, mais cette augmentation n'est pas quantifiable. En effet, une partie des enfants nés en France d'un parent immigré ne restera pas toute sa vie sur le territoire français. De plus, il n'existe pas de sources comparables à l'enquête TeO pour les années passées.

L'Institut national d'études démographiques (Ined) et l'Insee ont mené conjointement cette enquête qui a bénéficié de l'appui scientifique et financier de nombreux partenaires : Acsé, Dares, Drees, Halde, IAU-ÎdF et SGCIN. Elle a été réalisée entre septembre 2008 et février 2009 par les enquêteurs de l'Insee.

L'équipe scientifique qui a participé à la conception de l'enquête TeO comprend Elisabeth Algava, Maryline Bèque, Cris Beauchemin, Yaël Brinbaum, Stéphanie Condon, Christelle Hamel, Hughes Lagrange, Maud Lesné, Dominique Meurs, Laure Moguerou, Muriel Moisy, Mahrez Okba, Jean-Luc Primon, Corinne Régnard, Mirna Safi, Emmanuelle Santelli, Patrick Simon et Vincent Tiberj.

Définitions

Selon la définition adoptée par le Haut Conseil à l'Intégration, un **immigré** est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France.

Un **descendant direct d'immigré** (ou, dans le texte, descendant d'immigré) est une personne née en France métropolitaine d'au moins un parent né étranger à l'étranger.

L'origine de l'ascendance est dite **mixte**, quand un descendant direct d'immigré n'a qu'un seul de ses parents qui est immigré. Dans ce cas, son autre parent est **non immigré**, soit né français en France ou à l'étranger, soit né étranger en France.

Pour qualifier les descendants selon **l'origine de la migration**, le pays de naissance du père est retenu lorsque les deux parents sont immigrés, sinon c'est le pays de naissance du seul parent immigré.

Bibliographie

Aubry B. et Tribalat M., « Les jeunes d'origine étrangère », *Commentaire*, vol. 32, n° 126, pp. 431-438, Plon, 2009.

Borrel C. et Simon P., « L'origine des Français », *Histoires de familles, histoires familiales, Les cahiers de l'Ined*, n° 156, 2005.

« Les immigrés en France », *Insee références*, édition 2005.

Pour en savoir plus, consulter le site <http://teo.site.ined.fr/>

Encadré 2

Acquérir la nationalité française

La législation accorde la nationalité française à la naissance par filiation, lorsqu'un des deux parents est Français au moment de la naissance, ou par double naissance en France de l'enfant et de l'un de ses parents. En revanche, un enfant né de deux parents immigrés, dont aucun n'a acquis la nationalité française à sa naissance, ne naît pas français. La nationalité

française est alors obtenue de plein droit à la majorité de l'enfant, si celui-ci a résidé au moins cinq ans en France depuis l'âge de 11 ans. La loi du 16 mars 1998 relative à la nationalité a supprimé le régime de la manifestation de volonté institué par la loi du 22 juillet 1993. Elle a en outre autorisé l'acquisition de la nationalité française par option dès 13 ans.

Sources et méthodes

Le champ de l'enquête Trajectoires et Origines (TeO) est celui des personnes nées entre 1948 et 1990 vivant dans un ménage ordinaire en France métropolitaine en 2008. Pour les descendants d'un immigré ou d'un parent né dans un département d'outre-mer (DOM), le champ est limité aux personnes nées après 1958. Au total, 22 000 personnes ont été interrogées, avec l'objectif de réaliser des analyses fines sur les principales minorités ayant une expérience directe ou indirecte de la migration

vers la France métropolitaine. Les immigrés et les personnes originaires des DOM ainsi que leurs descendants directs nés en France métropolitaine ont donc été surreprésentés.

Le questionnaire explore l'histoire migratoire de personnes ou de leurs parents ; il décrit leurs parcours scolaires et professionnels, leur vie de couple et la solidarité familiale, leur histoire résidentielle et leurs conditions de logement ; il étudie la transmission des langues et de la religion dans le cadre familial ; enfin, il examine l'accès des individus aux ressources de la vie sociale (travail, logement, services, soins...) ainsi que les discriminations pouvant y faire obstacle.

INSEE PREMIÈRE figure dès sa parution sur le site Internet de l'Insee : www.insee.fr (rubrique Publications)

Pour vous abonner aux avis de parution : <http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/default.asp?page=abonnements/liste-abonnements.htm>

BULLETIN D'ABONNEMENT A INSEE PREMIERE

À RETOURNER À : INSEE/CNGP, Service Abonnement - B.P. 402 - 80004 Amiens CEDEX 1

Tél. : 03 22 97 31 70

Fax : 03 22 97 31 73

OUI, je souhaite m'abonner à INSEE PREMIÈRE - Tarif 2010

Abonnement annuel : 74 € (France) 92 € (Étranger)

Nom ou raison sociale : _____ Activité : _____

Adresse : _____ Tél : _____

Ci-joint mon règlement en Euros par chèque à l'ordre de l'INSEE : _____ €.

Date : _____ Signature _____

Direction Générale :

18, Bd Adolphe-Pinard
75675 Paris cedex 14

Directeur de la publication :

Jean-Philippe Cotis

Rédacteur en chef :

Gilles Rotman

Rédacteurs :

L. Bellin, A.-C. Morin,

C. Perrel, C. Pfister

Maquette : RPV**Impression :** Jouve

Code Sage IP101287

ISSN 0997 - 3192

© INSEE 2010